

Présentation brève et synthétique du Budget Primitif 2024

Ville de Beaune

1. Présentation agrégée de l'ensemble des budgets

Budget	Dépenses	Recettes
Budget principal		
<i>Investissement</i>	15 135 322 €	15 135 322 €
<i>Fonctionnement</i>	30 766 699 €	30 766 699 €
TOTAL	45 902 021 €	45 902 021 €
Budget autonome Camping		
<i>Investissement</i>	200 000 €	200 000 €
<i>Fonctionnement</i>	450 000 €	450 000 €
TOTAL	650 000 €	650 000 €
Budget annexe BEAUNE Congrès		
<i>Investissement</i>	220 218 €	220 218 €
<i>Fonctionnement</i>	400 018 €	400 018 €
TOTAL	620 236 €	620 236 €
Budget annexe Aéroport		
<i>Investissement</i>	110 000 €	110 000 €
<i>Fonctionnement</i>	120 000 €	120 000 €
TOTAL	230 000 €	230 000 €
TOTAL GENERAL	47 402 257 €	47 402 257 €

2. Le Budget Principal

a. La section de fonctionnement

Répartition des recettes de fonctionnement	BP2023	BP204	Evolution BP 2024/ BP 2023
Atténuation de charge	347 020 €	347 020 €	0,00%
Produits des services	3 191 415 €	3 336 325 €	4,54%
Impôts et Taxes	21 259 079 €	4 427 079 €	2,40%
Impositions Directes (*)		17 342 843 €	
Dotations, subventions et participations	4 178 596 €	4 191 940 €	0,32%
Autres produits de gestion courante	541 422 €	584 492 €	7,95%
Produits financiers	25 000 €	25 000 €	0,00%
Recettes exceptionnelles	381 410 €	2 000 €	-99,48%
Opérations d'ordre	510 000 €	510 000 €	0,00%
TOTAL	30 433 942 €	30 766 699 €	1,09%

Les principales recettes des collectivités correspondent aux impôts et taxes, y compris impositions directes (71% des recettes de fonctionnement de la Ville): Ce poste est budgété à la hausse du fait de la revalorisation forfaitaire des bases (elle-même liée à l'inflation). Hypothèse de 4% retenue lors de la construction de ce BP.

Concernant les autres ressources :

- Hausse des produits des services de +4,54 % (tarifs notamment) : liée à la reprise des activités sur les secteurs concernés.
- Stabilité des dotations, subventions et participation
- Hausse des autres produits de gestion courante (près de +8%) mais liée à la nouvelle nomenclature comptable qui fait basculer certaines recettes du chapitre «recettes exceptionnelles » dans le chapitre « des produits de gestion courante ».

Répartition des dépenses de fonctionnement	BP2023	BP204	Evolution BP 2024/ BP 2023
Charges à caractère général	10 165 808 €	9 904 811 €	-2,57%
Charges de personnel	13 440 816 €	13 938 228 €	3,70%
Autres charges de gestion courante	3 684 460 €	3 753 730 €	1,88%
Atténuation de produit (FPIC + reverse. FPS)	572 800 €	560 550 €	-2,14%
Charges financières	367 901 €	384 810 €	4,60%
Charges exceptionnelles	9 750 €	10 100 €	3,59%
Dépenses imprévues	46 407 €		
Autofinancement			
Opérations d'ordre	2 146 000 €	2 214 470 €	3,19%
Provisions			
TOTAL	30 433 942 €	30 766 699 €	1,09%

Concernant les principales évolutions des dépenses de fonctionnement :

- **Hausse des charges de personnel de +3,7 % par rapport à 2023** (soit environ + 500 000€). Une évolution qui reste raisonnable compte tenu des facteurs exogènes qui influent sur son volume (dégel successif des points d'indice, revalorisations de certaines catégories d'agents, Glissement Vieillesse et Technicité).
- **Baisse de -2,57 % des charges à caractère général** (261 000 €) : notamment liée à une inscription moindre des dépenses d'énergie par rapport au BP2023 au vu des réalisations de l'exercice.
- **Hausse des charges de de gestion courante de +1,88 %** (+69 000€) : notamment liée à la hausse de la contribution SDIS qui augmente de 42 K€ par rapport à l'an dernier.
- **Hausse des charges financières de +4,6 %** (+17 K€) : liée à l'impact des taux d'intérêt actuel sur le stock variable de la dette (cf : rapport sur la dette – en effet la remontée des taux d'intérêt du stock variable a déjà impacté le budget 2023 à hauteur de +44,4 K€)

b. La section d'investissement

Le volume financier mobilisé pour les dépenses d'équipement en 2024 est inférieur à celui de 2023 (11,7 M€ contre 13,8 M€ en 2023) mais reste tout de même important, en lien avec la programmation financière et technique

Les principales dépenses d'investissement :

Concernant les Autorisations de Programmes et Crédits de Paiement : Ceux sont proposés pour un montant de 5 779 374 € en 2024 (dont : 1,4 M€ pour la mobilité douce du Boulevard Circulaire, 880 K€ pour la finalisation de l'AP Construction Bâtiment Cité des Vins, 800 € pour la phase d'étude du Stade nautique, 680 K€ pour la rénovation énergétique du GS Champagne,

566 K€ pour le réaménagement du Carrefour, 430 K€ pour les vestiaires de foot du stade de Vignoles)

De nouvelles autorisations de programme sont proposées : La rénovation énergétique du groupe scolaire Champagne (1,39 M€), Le déploiement SSI (200 K€), La création d'un hangar pour la régie festivité (500 K€)

Concernant les autres dépenses d'équipement : elles sont proposées à hauteur de 5 929 128 € en 2024

En l'attente de la détermination du résultat 2023 et de l'affectation du résultat de fonctionnement 2023, un emprunt d'équilibre de 10.6 M€ est proposé. L'emprunt réalisé sera affiné au cours de l'exercice. La ville devrait pouvoir compter notamment sur de nouvelles subventions (déjà sollicitées/en cours de sollicitations), ainsi que sur près de 1.8 M€ de FCTVA au titre des dépenses d'équipement réalisées en 2023.

Répartition des dépenses d'investissement	BP2023	BP204	Evolution BP 2024/ BP 2023
Remboursement d'emprunt	2 479 000 €	2 580 840 €	4,11%
Frais d'études et d'annonces de marchés	416 000 €	968 700 €	132,86%
Subventions d'équipement versées	600 874 €	600 874 €	0,00%
Travaux et acquisitions	12 785 146 €	10 138 928 €	-20,70%
Opérations d'ordre	510 000 €	710 000 €	39,22%
Réserve dépenses imprévues et rbst taxe	20 000 €	100 000 €	400,00%
TOTAL	16 811 020	15 099 342	-10,18%

c. Les ratios financiers

BUDGET PRINCIPAL	Ratios légaux avec hypothèses du BP 2024	Ratios 2022 des communes et EPCI de 20 000 à 50 000 habitants
1 - Dépenses réelles de fonctionnement / population	1 371,69	1 299,00
2 - Produit des impositions directes / population	833,47	719,00
3 - Recettes réelles de fonctionnement / population	1 478,50	1 494,00
4 - Dépenses d'équipement brut / population	562,69	344,00
5 - Encours de la dette globale (hors PPP) / population	752,84	1 006,00
5bis - Encours de la dette globale (PPP inclus) / population	794,45	198,00
6 - Dotation globale de fonctionnement / population	103,81	/
7 - Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement	48,8%	61,6%
9 - Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement	101,1%	93,6%
10 - Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	38,1%	23,1%
11 - Encours de la dette avec PPP / recettes réelles de fonctionnement	53,7%	67,4%

3. Les autres budgets

A. Le camping (650 k€)

1. Le fonctionnement (450 k€)

Le Budget Primitif 2024 prévoit des dépenses (fonctionnement/investissement) qui doivent permettre au camping de maintenir son classement 4 étoiles. La section de fonctionnement a retrouvé le rythme d'une année dite « normale » en 2023, avec une forte hausse constatée au niveau des recettes, du fait de la hausse de la fréquentation mais aussi de certains tarifs à l'utilisateur.

C'est dans ces conditions que le niveau de recettes budgétées atteint 450 K€ pour le BP 2024 (vs 357K€ prévus au BP2023)

2. L'investissement (200 k€)

Le volume d'investissement s'élève à 200 K€. Les dépenses s'orienteront principalement vers : La rénovation de la maison du gardien : 100 K€ ; La mise en place d'un chauffage solaire dans le bâtiment sanitaires nord : 45 K€ ; La création de douche/wc PMR dans les sanitaires sud : 20 K€.

La section s'équilibre temporairement par un emprunt prévisionnel, dans l'attente de la reprise des résultats.

B. Palais des congrès (620,2 k€)

Afin de suivre l'ensemble des dépenses liées au site du Palais des Congrès, ainsi que les relations financières avec la SPL BEAUNE Congrès qui en assure la gestion, un budget annexe spécifique a été constitué.

1. Le fonctionnement (400 k€)

Les dépenses de fonctionnement envisagées pour l'année 2024 sont relativement stables par rapport au budget 2023, avec une légère baisse des dotations d'amortissement obligatoires. Les recettes s'élèvent à 207 k€ et se décomposent en deux types : la redevance d'occupation du Palais des Congrès (190 K€) et les remboursements de frais.

2. L'investissement (220 k€)

La volumétrie de la section d'investissement est déterminée par le niveau des amortissements issus des dépenses de fonctionnement. En 2024, les crédits d'investissement seront principalement consacrés au parking et affinés après constatations des résultats 2023.

C. Zone de l'aérodrome Beaune-Challanges (230 k€)

Ce budget concerne l'aménagement de la zone géographique aux abords de l'aérodrome de Beaune-Challanges. Des travaux de voirie de 110 K€ en investissement et de 10 K€ en fonctionnement sont envisagés et pourraient être financés par un apport exceptionnel du Budget Principal pour permettre à ce budget de développer ce secteur.